

Aux prières. Nous recommandons aux prières de nos lecteurs l'âme de Mme Marie-L. Fortier, épouse de feu Israël Lebon, décédée à Ste-Marie de Beauce le 6 août, à l'âge de 72 ans.

La défunte était la mère de MM. les abbés Emile Lebon, curé de Clifton, Illinois, et Wilfrid Lebon, préfet des études au Collège de Ste-Anne de la Pocatière.

REVUE DU MONDE CATHOLIQUE

ROME

La promulgation du code de droit canonique. — Le 28 juin dernier a eu lieu dans la salle du Consistoire, la promulgation officielle du nouveau code de droit canonique. Tous les cardinaux de curie, les consultants de la commission de codification, de nombreux évêques et prélats de Rome assistaient à cette cérémonie. Le Pape étant assis au trône pontifical, le cardinal Gasparri, secrétaire d'État et président de la commission, s'est avancé et a présenté son œuvre dans un bref et substantiel discours. Le Pape a répondu par une magistrale allocution, disant sa joie de voir achever ce code des lois ecclésiastiques, l'importance de cet événement, la reconnaissance de l'Église et de l'histoire à ceux qui en sont les auteurs, et au premier rang Pie X et le cardinal Gasparri lui-même.

Le volume, richement relié, fut alors offert au Saint-Père, qui voulut en remettre lui-même des exemplaires aux cardinaux et aux consultants, avec la Bulle de promulgation.

A la même heure, la Typographie Vaticane commençait à distribuer le volume, qui forme un supplément des "Acta Apostolicæ Sedis", le bulletin officiel où doivent paraître, aux termes même du nouveau code, les lois de l'Église, pour être authentiquement promulguées. C'est un gros volume in-4 de 520 pages. Bientôt paraîtront les éditions proprement dites du code ; elles contiendront, en outre du texte des 2,414 canons ou articles, une préface historique rédigée par le cardinal Gasparri, des notes du même cardinal, qui seront surtout les références aux sources et une abondante table des matières.

La Bulle de promulgation est adressée non seulement aux patriarches, primats, archevêques, évêques et autres ordinaires, mais aussi par une formule reprise aux grands Papes canonistes, Grégoire IX, Clément V, Jean XXII, Benoît XIV, "aux docteurs et auditeurs des Universités catholiques et des séminaires."

Cette Bulle est datée du jour de la Pentecôte ; mais elle règle que le Code ne deviendra obligatoire que le jour de la Pentecôte de l'année prochaine, soit le 19 mai 1918. Une fois de plus, la Pentecôte se voit consacrée à la promulgation des Lois, après celle du Sinaï, après celle du Cénacle.

Le titre officiel du code est : *Codex juris canonici, Pii X Pontificis Maximi jussu digestus, Benedicti Papæ XV auctoritate promulgatus.*